

# **Commune d'HABARCQ**

## **Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 09 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

### **MODIFICATION DE REPARTITION DES SIEGES AU SIVU des communes du GY**

Olivier Gallet présente au nouveau Conseil Municipal le fonctionnement du SIVU des communes du GY. Celui-ci est composé par 2 délégués titulaires représentant chaque commune indépendamment du nombre d'habitants et d'élèves.

Son fonctionnement est assuré par une contribution financière de chaque commune réparti à 50% du nombre d'habitants et 50% du nombre d'élèves scolarisés.

Il est proposé de délibérer pour une modification des statuts afin d'obtenir une représentation plus juste et équitable basé sur la quote part financière de chaque commune ; conformément à l'article L. 5212-7-1 du CGCT (ancien article L. 5211-20-1 du CGCT).

Après délibération et vote à 13 voix pour et 2 contre, l'assemblée accepte la modification des statuts afin d'obtenir une représentation plus juste et équitable basée sur la quote part financière de chaque commune ; conformément à l'article L. 5212-7-1 du CGCT (ancien article L. 5211-20-1 du CGCT).

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Président informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Il fait savoir que les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants qui formeront cette commission, seront désignés par le Directeur des services fiscaux à partir d'une liste, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal arrête la liste des délégués titulaires et celle des délégués suppléants comme suit :

#### Délégués titulaires :

ACTHERGAL Florent  
CHABE Christine  
Laurent POUDROUX  
Pierre CHABE  
Paul DAVANNE  
Laurent DUHAMEL  
Pierre HENRY  
Hélène LARDIER  
Delphine MARECHAL  
Muriel MOMEUX  
Thierry ROBERT  
Paul DAVANNE

#### Délégués suppléants :

Gilles VASSEUR  
Olivier GALLET  
Jean CANDELIER  
Jean-Paul ACCART  
Daniel DIONET  
Gérard DELEPIERRE  
Gilles PETIT  
Marie CABARET  
Jean-Charles DILLY  
Gérard DIONET  
Bernard FACON  
Yves LEBLOND

## **DESIGNATION DU DELEGUE AU C.N.A.S. (COMITE NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES)**

Le Président informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer le délégué au Comité National d'Actions Sociales (CNAS).  
La Commune d'Habarcq doit y être représentée par un délégué élu et un délégué agent.

Est élu avec 15 voix pour : **M. Paul DAVANNE** en tant que délégué Elu.

Mme Séphanie DIONET est désignée en tant que délégué agent.

## **DELIBERATION ACCEPTANT LA SUBVENTION FARDA EXCEPTIONNEL POUR TRAVAUX DE SECURISATION DIVERSES RUE**

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services du Conseil Départemental une subvention FARDA Exceptionnel pour les travaux d'accès en enrobé dans diverses rues de la commune, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux avec un plafond de subvention à 25 000 €.

Monsieur le président Sollicite les services du Conseil Départemental pour obtenir une subvention FARDA Exceptionnel pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande à l'assemblée d'approuver cette opération et demande l'autorisation de commencer les travaux par anticipation (avant l'accord de la subvention).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette opération et autorise le maire à effectuer les démarches administratives.

## **PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FEUX TRICOLORES AU CARREFOUR DU LOTISSEMENT « LA SOLETTE »**

Le Président informe l'assemblée des échanges entre les adjoints et le lotisseur (TERRA HOME) et de la demande de 4 riverains directs pour une demande de permis modificatif en vue de solder leur recours.

- Entrée/sortie des véhicules rue d'Arras et liaison douce rue Filescamps.
- Réponse du Département : l'entrée et sortie du futur lotissement « La Solette » est possible avec l'implantation de 4 feux tricolores au carrefour de la rue d'Arras et rue d'Avesnes afin de sécuriser la circulation de la RD339 dite rue d'Arras.

Monsieur le Maire expose que la commune prendra à sa charge l'implantation des 4 feux tricolores au futur carrefour du lotissement, il demande à l'assemblée de délibérer sur ce point.

Il précise à l'assemblée que ce projet est subventionnable à hauteur de 40 % du montant HT au titre des « OSMOC » (Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale).

Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, l'assemblée approuve la prise en charge par la commune de l'implantation des 4 feux tricolores au carrefour du futur lotissement « La Solette ».

## **DECISION MODIFICATIVE AU BP 2020**

Le Maire fait part à l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants.

- A l'article 2151 du programme Mairie : (prévu 3 000 € - Mandaté : 4 799.60 €)
- A l'article 739221 : FNGIR (prévu 38 000 € - Montant 2020 : 38 400 €)
- A l'article 66111 : Intérêts des emprunts (15 €)

Le Président propose à l'assemblée d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **Section d'investissement :**

Art. 2151 : « Réseaux de voirie »	- 2 300. 00 €
Art 21578 : « Autre matériel et outillage »	+ 800. 00 €
Art 21311 : « Hôtel de ville »	+1 500. 00 €

### **Section de Fonctionnement :**

Art 615221 : « Entretien réparation bâtiments communaux »	- 434. 00 €
Art 739221 : « FNGIR »	+ 419. 00 €
Art 66111 : « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 15. 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ces virements de crédits et donne pouvoir au Maire pour qu'il soit effectué sur l'exercice 2020.

## **CHANGEMENT DE STATUT DE L'AGENT CONTRACTUEL AU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Le Président informe l'assemblée que l'agent contractuel actuellement en poste au secrétariat de mairie et ce dans l'attente du retour à temps plein de la secrétaire, ne peut plus bénéficier du grade « d'agent contractuel » de la Fonction Publique Territoriale.

Une convention au titre du statut « d'auto entrepreneur » sera donc conclue entre la commune d'Habarcq et cet agent qui sera donc rémunéré en fonction des heures effectuées pour la commune et sur présentation d'une facture, moyennant le tarif horaire de 18,00 euros.

Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur ce point.

Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, l'assemblée accepte la proposition de convention au titre de statut d'auto entrepreneur.

## **DELEGUES AU SIVU DES COMMUNES DU GY - DESIGNATION D'UN SECOND DELEGUE SUPPLEANT**

Le Président informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a eu lieu de nommer les délégués au SIVU des communes du Gy. (Délibération du 10 juillet 2020).

La commune d'Habarcq doit y être représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants. Il précise qu'un seul délégué suppléant a été désigné lors de la séance du 10 juillet 2020 alors que l'arrêté de création du syndicat prévoit la désignation de deux délégués suppléants. Il convient donc de procéder à l'élection du second délégué suppléant.

**Sont élus délégués Titulaires en date du 10 juillet 2020 : Nicolas CAPRON, Olivier GALLET**  
**Est élu 1<sup>er</sup> délégué suppléant en date du 10 juillet 2020 : Sébastien BEUGIN**

Monsieur le Président fait appel à candidature pour l'élection du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant.  
M. Pierre HENRY se porte candidat à l'élection du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant.

A l'unanimité des membres présents,  
est élu 2<sup>ème</sup> délégué suppléant : **Pierre HENRY.**

## **ITINERAIRE DE RANDONNEES PEDESTRES - CREATION ET/OU LABELLISATION D'UN SENTIER DE PETITE RANDONNEE - AUTORISATION DE PASSAGE**

Le Président expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois met en place un itinéraire de randonnée pédestre empruntant, sur le territoire de la commune, les chemins suivants :

- Chemin de Filescamps cadastré en ZA
- Chemin n°4 de Lattre à Hermaville cadastré en ZA
- Chemin rural d'Hermaville à Haute-Avesnes cadastré en A

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation de passage formulée par la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, en vue de la réalisation de cet itinéraire de randonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'itinéraire de randonnée pédestre susvisé,
- d'autoriser le passage et le balisage sur ces sentiers,
- d'autoriser les randonneurs à emprunter les voies et chemins répertoriés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention qui serait nécessaire à cet effet.

## **GESTION COMPTABLE – ETAT CIVIL – CONTROLE LEGISLATIF**

Dans le cadre de la simplification des tâches administratives comptables, de la dématérialisation totale des actes administratifs qui deviendra à court terme obligatoire, et de la mise en place du travail à distance, un devis estimatif a été demandé auprès de notre prestataire informatique « Berger Levrault » afin de pouvoir installer ces prestations sur les postes informatiques du secrétariat de mairie.

## **ACHAT D'UN CONTAINER POUR IMPLANTER AU STADE :**

Vu le développement du Club sportif d'HABARCQ, l'achat d'un container est nécessaire pour le rangement du matériel de sport au stade de foot. Monsieur le maire produit un devis d'un montant de 2650€ HT livraison incluse.

## **INFORMATION TRAVAUX EN COURS ET A VENIR**

Reprise des travaux dans la tranchée face à l'église suite à l'accord du procureur de la république. Suite au doublement des effectifs, la réouverture de la rue d'Arras pourra s'effectuer d'ici à la fin des vacances de la Toussaint, hors intempéries.

Les travaux de ravalement du pignon de l'ancienne poste débiteront lundi 12 octobre 2020 par l'entreprise BRABANT David à Camblain l'Abbé.

Les travaux d'effacement des réseaux (financés par ENEDIS) débiteront le 22 octobre 2020 dans la rue du Pont (de la rue du Four à la rue de Montenescourt). Les lignes électriques vont être enterrées et l'éclairage public va être rénové. La fibre sera également déployée.

Monsieur le Président présente les devis de 3 sociétés : SNPC – SOGEA et la SADE pour la réalisation des branchements d'assainissement pour les bâtiments publics communaux (Ecole, mairie, salle des fêtes, stade de foot et logements communaux). Il s'avère que la SADE est l'entreprise meilleure offrante soit un montant total HT s'élevant à 39 982,00 euros.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H45

Le Maire  
Nicolas CAPRON

